



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{er} MARS 2012

Accueil : Communauté de Communes du Grand Auch ; 32 000 AUCH

Présents :

NOM	Prénom	Structure
ANDRE	Mathilde	CA Grand Auch / SIDEL
BERTHELOT	Marie	SYRRPA / SYAC
BOUTEIX	Fabien	SIAH de la Save et de la Gesse
CAUSSE	Céline	SIAH du Touch
CONDOTTA	David	CC de LEMBEYE
DUPRAT	A-M	Fédération des Syndicats de la Save
FOURNEL	Chloé	SIAV2A
GARRIGOU	Rémi	Syndicat Mixte de la Diège
GERMA	Ludovic	SIABA
LEFEBVRE	Nathalie	SMB de la Gimone
LUCAS	J-B	SIAH du Touch
ORUS-DULAC	Karine	SMAHVAV
PIEDFERRE	Julien	SIAA Gimone / SMA Arrats
PLANE	Léo	Stagiaire SIGV
ROUDIÉ	Josette	SIGV de la Save Gersoise
SABATIER	Christophe	Syndicat Mixte Bassin Gimone
LILIAMAND	Cécile	SIAH de la Louge (<i>non adhérente</i>)

Délégation des pouvoirs de vote :

Etienne COMBES
Christophe DRELON
Vincent LAVERGNE
Jérôme SCUDIER
Magali MARIMON
Rachida BERRAYAH
Jean-Baptiste AURIOL

donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à

Karine ORUS DULAC
Jean-Baptiste LUCAS
Chloé FOURNEL
Christophe SABATIER
Nathalie LEFEBVRE
Nathalie LEFEBVRE
Nathalie LEFEBVRE

Ordre du jour :

- 1 Bilan moral
- 2 Bilan financier
- 3 Programme d'activités 2012

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

1) BILAN MORAL 2011

La Présidente rappelle les actions menées en 2011 par Demain 2 Berges :

⤴ **Journée "L'animation au sein des structures gestionnaires de milieux aquatiques" à Beaumont de Lomagne le 13/05/11 :**

Elle a permis de réunir 19 participants, sur un objectif initial de 25. Les échanges et les présentations ont été de qualité, l'animation étant un point nodal de notre activité professionnelle.

⤴ **Journées "L'hydromorphologie au sein des structures gestionnaires de milieux aquatiques" à Rieumes les 8 et 9/12/11 :**

L'objectif de fréquentation initial pour cet événement avait été fixé à 100 personnes par jour, un objectif ambitieux et quasiment atteint puisque 90 personnes ont été réunies le jeudi, et 84 le vendredi.

D'un point de vue qualitatif, la fréquentation a également été une réussite, en effet c'est un public varié (EPTB, syndicats de rivière, services de l'Etat, associations, élus,...), provenant d'une zone géographique correspondant au bassin Adour-Garonne, qui a assisté à ces journées.–Ce colloque a entièrement satisfait ses participants, au vu des résultats de l'enquête réalisée suite à la manifestation.

Un article à ce sujet devrait paraître dans la prochaine revue de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Suite à ces journées d'échanges, l'association a reçu plus de 20 demandes d'adhésions

2) BILAN FINANCIER 2011

La Présidente donne ensuite la parole au Trésorier pour présenter le bilan financier pour 2011.

⤴ **Nombre d'adhérents 2011 :**

= > Personnes physiques : 53 adhérents

= > Personnes morales : 11 structures

TOTAL des cotisations 2011 : 3 270,00 €

⤴ **Journée "L'animation au sein des structures gestionnaires de milieux aquatiques" à Beaumont de Lomagne le 13/05/11 :**

Nombre de participants : - Adhérents : 12 payants + 5 non payants = 17
- Non adhérents : 2 payants ???

TOTAL : 19 participants

Montant des participations : **225,00 €**

Frais pris en charge par D2B : 228,00 € (restaurant).

=> DEFICIT : 3,00 €

⤴ **Journées "L'hydromorphologie au sein des structures gestionnaires de milieux aquatiques" à Rieumes les 8 et 9/12/11 :**

Nombre de participants : Adhérents : 22 payants + 10 non payants = 32
Non adhérents : 58 payants + 14 non payants = 72

TOTAL : 104 participants

• journée du 8 décembre 2011 : 89 participants

• journée du 9 décembre 2011 : 84 participants

Montant des participations : 3 700,00 €

Frais pris en charge par D2B :

• Apéritifs : 132,25 € + 42,00 € =	174,25 €
• Frais de déplacement (M.MALAVOI) :	215,99 €
• Assurance Responsabilité civile :	13,40 €
• Restaurant :	1079,00 €
• Secrétariat (enveloppes).....	69,40 €
TOTAL.....	1 552,04 €
	=> BENEFICE : 2 147,96 €

L'intervention de C. BEAUFRÈRE et le repas du jeudi midi ont été intégralement pris en charge par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

^ Bilan exercice 2011 :

Au 31/01/2012 la trésorerie est de **5 089,29 €**. À ce jour, 2 460,00 € de participations aux journées sur le thème de l'hydromorphologie n'ont pas encore été réglées du fait des délais de paiement par mandats administratifs. Une fois ces règlements recouverts, la trésorerie devrait en conséquence s'élever à **7 549,29 €**.

*Où l'exposé du Trésorier,
Après avoir délibéré,*

L'Assemblée approuve à l'unanimité le bilan financier de l'exercice 2011.

3) PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2012 :

1/ Ouverture de l'association à d'autres catégories professionnelles :

Suite aux journées d'échanges organisées par D2B à Rieumes, ouvertes à l'ensemble des acteurs de la gestion des milieux aquatiques, 23 nouvelles demandes d'adhésion ont été reçues.

Parmi les personnes souhaitant adhérer à l'association, on compte majoritairement des techniciens de rivières (notamment des régions Aquitaine et Poitou-Charentes), mais également des agents des Fédérations de Pêche, des Conseils Généraux (CATER), de l'ONEMA, des Parcs Naturels, des bureaux d'études, et des associations. Aussi se pose la question de l'ouverture de l'association aux professionnels de la gestion des milieux aquatiques autres que les techniciens de rivières.

La Présidente propose d'engager un débat sur ce point.

De manière générale, les adhérents de l'association ont conscience que l'ouverture favoriserait :

- une meilleure représentativité de l'ensemble des professionnels de la gestion des milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne,
- une plus grande richesse dans les échanges, de part la diversité des points de vue, des pratiques, des retours d'expériences, des pistes de solutions, etc.
- un renouveau éventuel au sein du conseil d'administration de l'association,
- une augmentation du nombre d'adhérents, apportant des moyens supplémentaires pour le fonctionnement de l'association, ainsi qu'une meilleure visibilité et crédibilité, notamment auprès des élus des collectivités et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- une participation diversifiée et plus importante aux journées d'échanges,
- une interaction renforcée auprès des partenaires institutionnels, techniques et financiers,
- le développement de nouvelles actions répondant aux attentes des nouveaux adhérents.

L'inquiétude quant à l'ouverture de l'association concerne principalement la liberté d'expression sur le groupe de discussion qui constitue un point essentiel dans le fonctionnement de l'association. L'ouverture de ce groupe de discussion en ligne à l'ensemble des professionnels de la gestion des milieux aquatiques (institutionnels, partenaires techniques et financiers, bureaux d'études, etc.) pourrait avoir pour conséquence une restriction des propos jusque là échangés entre techniciens, et remettrait alors en cause le fondement même de l'association Demain Deux Berges.

Un projet de site internet étant à l'étude pour 2012, il est évoqué la possibilité de créer un forum à accès réservé en parallèle du forum public. En attendant la création du site prévue pour 2013, une solution temporaire serait que les techniciens souhaitant échanger seulement entre eux sur certains sujets aient à leur disposition la liste des adresses mails de l'ensemble des adhérents pour prendre contact directement avec eux. En effet, il est important de pouvoir intégrer les nouvelles demandes d'adhésion dès cette année sans quoi l'association prend le risque de les perdre définitivement.

La Présidente rappelle que la question de l'ouverture de l'association qui se pose ce jour rejoint directement la question plus globale de l'évolution de l'association qui avait fait l'objet d'une enquête auprès des adhérents en septembre 2010. En effet, l'ouverture implique directement l'accroissement du nombre d'adhérents, donc la diversification et le développement des activités, et la nécessité d'embaucher un animateur. Tout cela est donc inévitablement lié et l'association ne pourra revenir en arrière une fois que la décision de « faire le pas » aura été prise.

Elle ajoute que d'après les informations récoltées auprès de l'Association Rivières Rhône Alpes, la composition du conseil d'administration et l'implication directe des membres adhérents garantissent le maintien de la politique adoptée par l'association et la conservation des objectifs initiaux pour lesquels elle a été créée.

La question de l'adhésion des sociétés privées est ensuite abordée. Les participants conviennent que, par définition, il sera difficile de mettre en place un réel partage d'informations avec des établissements à but lucratif. De plus, les adhérents échangeant parfois des documents relatifs aux marchés publics, cela pourraient placer les collectivités dans des situations délicates. Toutefois, ils reconnaissent l'intérêt de mobiliser l'expertise et les compétences de ces acteurs lors de journées d'échanges ou de formations organisées par l'association.

Il est convenu que les associations de protection de la nature en lien avec la gestion des milieux aquatiques puissent adhérer à Demain Deux Berges.

En ce qui concerne les CFPPA formant les futurs techniciens de rivières, il est envisagé de les informer sur l'existence de l'association et sur les bénéfices que ses activités pourraient apporter aux stagiaires en termes d'informations et d'échanges sur leur futur environnement professionnel, ainsi que sur les offres d'emplois et de stages.

A la lumière de ces débats, il apparaît indispensable de mettre en place une charte d'utilisation du groupe de discussion en ligne.

Est ensuite abordée la question de l'adhésion des structures gestionnaires de milieux aquatiques. Sur le modèle de l'ARRA, la Présidente propose que l'adhésion des structures en tant que personnes morales à hauteur de 150€ par an induise de fait l'adhésion en tant que personne physique de 2 personnes de la structure, soit techniciens, soit élus.

Se pose alors la question de l'habilitation au vote lors des assemblées générales : d'une part, concernant le nombre de votes accordé à la structure personne morale, d'autre part, concernant le positionnement délicat d'un salarié en présence de son supérieur hiérarchique.

Il semble également important de conserver l'adhésion en tant que personne physique : d'une part, pour rester un réseau d'individus, et d'autre part, car cela fait preuve d'un minimum d'implication des membres.

Dans tous les cas, l'amélioration de la communication sur les actions de l'association auprès des structures et de leurs élus est indispensable, notamment via des courriers directement adressés aux Présidents. Il est également nécessaire de mettre en avant et de renforcer la légitimité de Demain Deux Berges auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui a été initiée grâce aux journées d'échanges sur le thème de l'hydromorphologie.

A l'issue des discussions, la Présidente propose à l'Assemblée de :

- modifier les statuts de l'association :

▫ Article 2 : objet de l'association

« Cette association a pour objectif de renforcer les échanges professionnels et la communication entre les gestionnaires de milieux aquatiques, les partenaires institutionnels, les associations, etc. dans le but de favoriser la gestion intégrée à l'échelle du bassin Adour-Garonne, au travers des actions suivantes :

- Organiser des journées techniques d'échanges et des programmes de formation,
- Echanger des cahiers techniques et des documents utiles aux membres du réseau,
- Organiser et assurer une communication interne (groupe de discussion, etc.) et externe pour faire connaître l'association et ses objectifs (site Internet, plaquette de présentation, etc.), [...] »

▫ Article 5 : admission

« Le conseil d'administration statue sur les demandes d'adhésion présentées par toute personne physique ou morale. L'adhésion de représentants d'entreprises privées ou de toute autre structure à but commercial sera systématiquement refusée. »

▫ Article 10 : assemblée générale ordinaire

« [...] Les membres actifs sont des personnes physiques employées ou élues au sein de structures publiques ou d'associations à but non lucratif en lien avec la gestion des milieux aquatiques (techniciens, ingénieurs, agents d'entretien, chargés de missions, animateurs, etc.) et les personnes sans activité professionnelle (demandeurs d'emploi et étudiants).

Les membres bienfaiteurs sont les personnes morales qui versent une cotisation de soutien aux activités de l'association. Sauf exception précisée dans le règlement intérieur, ils ne bénéficient pas des avantages octroyés aux membres actifs. [...] »

Le reste du document demeurant inchangé ;

- modifier le règlement intérieur de l'association :

▫ Article 2 : report d'adhésion

« Les adhésions survenant au cours des 2 derniers mois de l'année civile seront accordées à titre gracieux, la cotisation annuelle étant en conséquence reportée à l'année suivante. »

▫ Article 3 : les droits et devoirs des membres adhérents

« La communication interne regroupe tous les éléments qui ont un caractère plus ou moins confidentiel et dont les membres ne veulent pas qu'ils soient rendu publics : groupe de discussion, cahier des charges techniques, dossier préalable à enquête publique, etc.

Seuls les membres actifs peuvent y avoir accès sous réserve d'avoir pris connaissance et accepté les conditions spécifiées dans la charte d'utilisation du groupe de discussion (voir annexe). En cas de non-respect de ladite charte :

- le ou les messages incriminés seront supprimés du groupe de discussion,

- leur auteur recevra un premier avertissement du conseil d'administration de l'association,

- en cas de récidive après 2 avertissements reçus, la personne sera automatiquement radiée du groupe de discussion en ligne. Le conseil d'administration se réservera le droit de statuer sur sa réintégration.

Les membres bienfaiteurs bénéficieront d'un droit d'accès aux journées d'échanges et autres manifestations organisées par l'association, ainsi que du tarif réduit réservé aux membres actifs. »

Le reste du document (montant des cotisations) demeurant inchangé ;

Où l'exposé de la Présidente,

Après avoir délibéré,

L'Assemblée approuve à l'unanimité les propositions de la Présidente et charge les membres du bureau de procéder à la mise à jour de la situation administrative de l'association, des bulletins d'adhésions 2012, ainsi que de la plaquette de présentation de Demain Deux Berges.

2/ Adhésions 2012 :

Les adhésions à l'association pour l'année 2012 débuteront dès que les mises à jour détaillées ci-dessus auront été effectuées. Le renouvellement des adhésions pour les personnes déjà membres en 2011 devra se faire **avant le 30 avril 2012**. Passé ce délai, ils ne pourront plus accéder au groupe de discussion.

La Présidente rappelle la nécessité de créer cette année un trombinoscope des membres de l'association. Elle précise que les informations contenues dans ce document ne seront accessibles qu'aux adhérents et ne pourront donc pas être divulguées hors du cadre de D2B.

3/ Inter-Réseau :

Les représentants des 5 associations de gestionnaires de milieux aquatiques (ARRA, D2B, Languedoc-Roussillon, l'ARPE PACA, et le réseau Franche-Comté) membres de l'Inter-Réseau, ont procédé à une réunion téléphonique en février au sujet de l'organisation de la journée Inter-Réseau 2012.

La Présidente rappelle que l'Inter-Réseau organise une journée d'échanges tous les 2 ans et que le thème retenu pour cette année est « Eau et urbanisme ». Il a été convenu que l'organisation de la journée et le contenu du programme soient élaborés par un Comité d'Organisation regroupant des représentants de chaque réseau membre.

En revanche, afin de pallier le problème de l'éloignement géographique, il a été proposé d'organiser 2 sessions distinctes pour cette journée : une première session en Juin à Mâcon, et une seconde session en septembre à Montpellier. Le programme pourra être quelque peu adapté d'une session à l'autre afin d'avoir des intervenants représentant chacun des réseaux membres les plus proches géographiquement.

La prochaine réunion physique du Comité d'Organisation est prévue début Avril à Nîmes.

L'Inter-Réseau a également échangé au sujet de la Fédération Française des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (FFGMA). La FFGMA a mené récemment une nouvelle campagne de démarchage des structures. La Présidente rappelle que l'ARRA avait envoyé un courrier à cet organisme il y a 2 ans resté sans réponse. A ce jour, le conseil d'administration de l'ARRA a décidé d'envoyer un mail à tous ses adhérents afin de leur rappeler leur position vis-à-vis de cette fédération. Elle fait ensuite lecture du mail en question. Elle précise que certains membres de Demain Deux Berges ont visité le site internet de cet organisme et relevé plusieurs incohérences, notamment au sujet des statuts.

La Présidente propose en conséquence d'envoyer un mail similaire à celui de l'ARRA aux adhérents de D2B afin de clarifier la position de l'association sur ce point, ainsi qu'un courrier adressé directement à la FFGMA leur demandant de préciser quels sont leurs référents et adhérents sur le bassin Adour-Garonne.

Jean-Baptiste LUCAS propose de rédiger une note de synthèse sur les informations qu'il a pu récolter sur cet organisme.

La Présidente indique qu'en fonction des résultats de cette démarche, la possibilité de faire part de ces informations à l'ensemble des acteurs de la gestion des milieux aquatiques sera envisagée en conseil d'administration.

***Où l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,***

L'Assemblée approuve à l'unanimité les propositions de la Présidente.

5/ Programme d'activités 2012 de l'association Demain Deux Berges :

La Présidente propose les projets de l'association pour 2012.

▣ Projet de site internet

Au vu du développement actuel de l'association, il devient indispensable de disposer d'un site internet pour permettre un meilleur service envers les adhérents et une meilleure visibilité de D2B. L'objectif est la présentation d'un avant-projet chiffré en Assemblée Générale mi-2012 pour une mise en ligne effective dès janvier 2013. Un avant-projet de cahier des charges avait d'ores-et-déjà été initié l'an dernier.

▣ Développement de formations en partenariat

La Présidente explique que Sylvie JEGO, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, a pris contact avec l'association au sujet d'un éventuel rapprochement entre D2B et le CNFPT pour travailler sur un nouvel itinéraire de formation répondant aux besoins des techniciens de rivières.

Par ailleurs, Véronique DEBILLY, de la Direction Régionale de l'ONEMA, a proposé de travailler en collaboration sur la mise en place des sessions de formations sur l'élaboration des dossiers réglementaires liés à la gestion des milieux aquatiques.

La Présidente envisage donc d'organiser prochainement une réunion de travail à ce sujet.

▣ Journées d'échanges

La Présidente présente le programme des journées d'échanges 2012 élaboré par le conseil d'administration lors de sa dernière réunion. Le cadre de l'exercice précédent serait reconduit, avec une journée d'échanges début juin, et 2 jours consécutifs début décembre.

▲ Journée d'échanges de juin 2012 :

Thème : **La continuité écologique** (trames bleues, classement des cours d'eau, dimensionnement d'ouvrages, retours d'expériences sur le démantèlement/l'aménagement d'ouvrages, etc.)
Accès : Réservé aux membres de D2B
Participation : Réduite au coût du repas de midi
Lieu : SIAH de la Save et de la Gesse - L'Isle-en-Dodon (31)
Objectif : 50 personnes

Le contenu exact de la journée fera l'objet d'une réunion ultérieure du conseil d'administration.

^ Journées d'échanges de décembre 2012 :

Thème : **L'aménagement des bassins versants** (ralentissement dynamique et érosion des sols, planification et organisation territoriale, etc.)
Accès : Tout public
Participation : A définir
Lieu : Région Aquitaine
Objectif : A définir

Le contenu exact des 2 jours fera l'objet d'une réunion ultérieure du conseil d'administration.

***Où l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,***

L'Assemblée approuve à l'unanimité le contenu du programme d'activités proposé pour 2012.

7/ Création de groupes de travail :

Au vu de l'ambition des activités prévues pour 2012, la Présidente souligne la nécessité de mettre en place des groupes de travail sur différentes thématiques et appelle les personnes présentes à se porter volontaires.

▣ Journée Inter-Réseau 2012

Les volontaires pour ce groupe sont : Marie BERTHELOT et Nathalie LEFEBVRE.

▣ Projet de site internet

Les volontaires pour ce groupe sont : Karine ORUS-DULAC, Céline CAUSSE, Julien PIEDFERRE.

▣ Développement de formations en partenariat

Les volontaires pour ce groupe sont : Ludovic GERMA, Nathalie LEFEBVRE.

▣ Trombinoscope et fiche d'accès Google Groupe :

Les volontaires pour ce groupe sont : Fabien BOUTEIX, Ludovic GERMA.

La Présidente ajoute qu'un appel à volontaires sera également diffusé sur le réseau D2B pour compléter les différents groupes de travail.

***Où l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,***

L'Assemblée approuve à l'unanimité la création de ces 4 groupes de travail.

4) CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les adhérents présents pour leur participation à cette Assemblée Générale. Elle précise que les décisions de la matinée vont faire l'objet d'une réunion de travail du bureau de l'association dès l'après-midi.

La séance est levée à 11h45.

A Auch, le 1^{er} mars 2012,

La Présidente,

Le secrétaire,